



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



CROPSAV Peste Porcine Africaine

- Mercredi 17 octobre 2018 – DRAAF Bretagne

Principales caractéristiques

La peste porcine africaine (PPA) : une maladie hémorragique hautement contagieuse qui **touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers.**

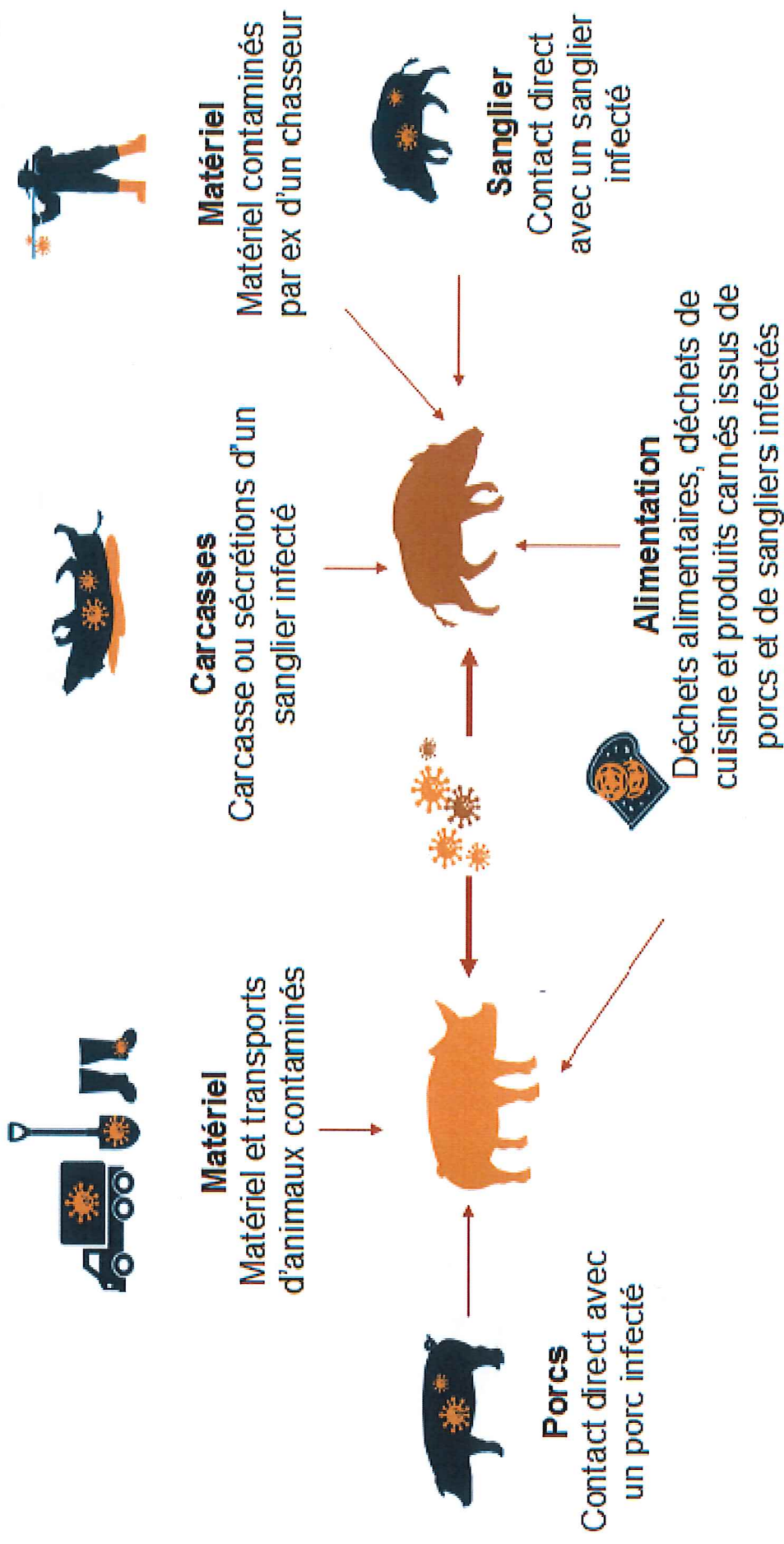
Les principaux signes cliniques au tout début de la maladie sont : **hyperthermie (>40°C), perte d'appétit et augmentation importante de la consommation d'eau.** La mort survient en 2 à 10 jours en moyenne. La mortalité peut atteindre 100 %. De façon naturelle, la maladie progresse de 1,5 km/mois.

L'agent pathogène est un **virus à ADN** de la famille des **Asfarviridae**. Le **virus peut survivre plusieurs mois dans les cadavres ou les denrées contaminées.**

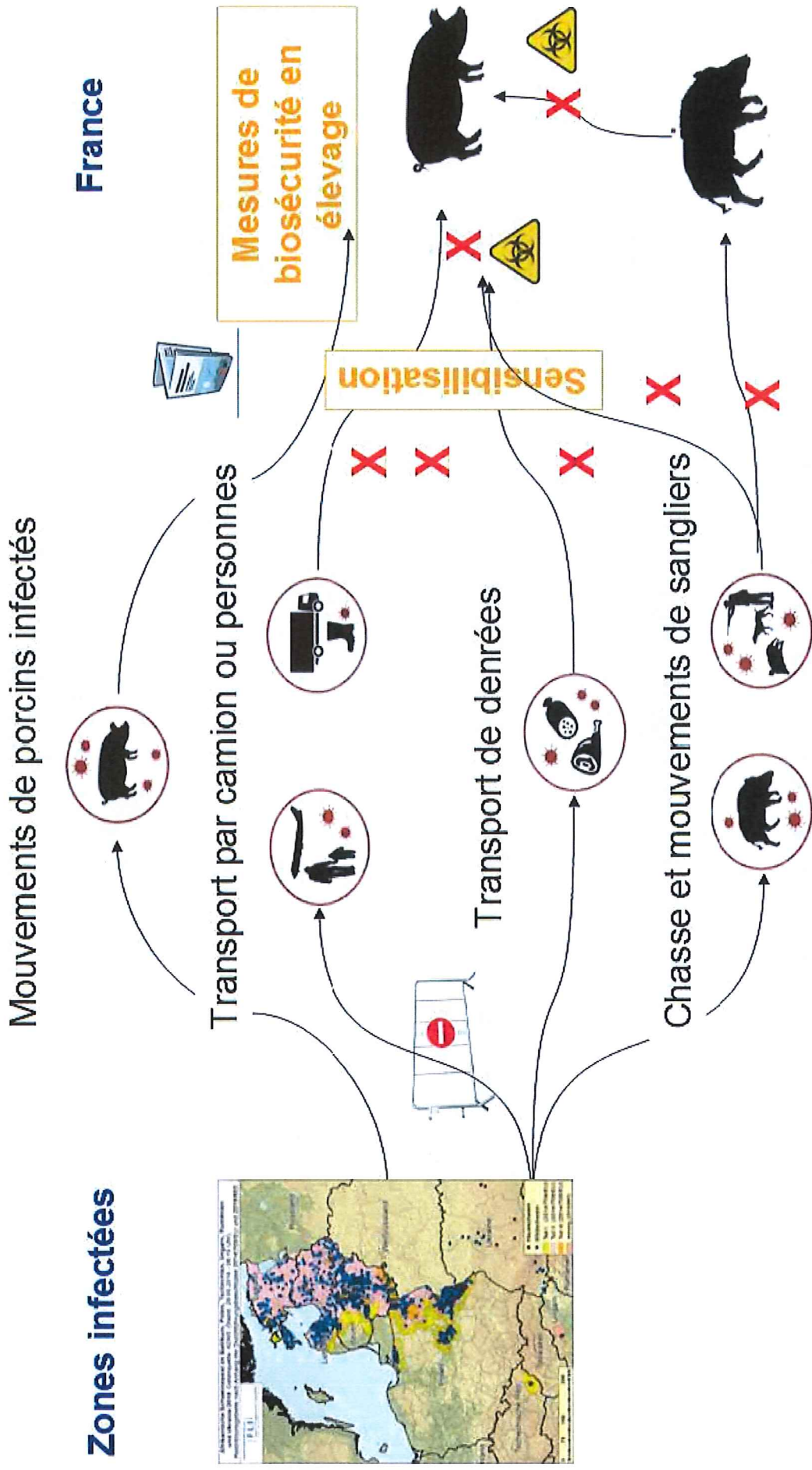
Les **facteurs de risque d'introduction** : **introduction animaux vivants infectés, introduction produits alimentaires contaminés, ingestion de produits alimentaires contaminés, contact direct de sangliers ou porcs infectés, vecteurs passifs.**

Il n'existe aucun traitement ni aucun vaccin contre cette maladie.

Modes de contamination



Voies de transmission



Enjeux

La PPA est **une maladie réglementée**, danger sanitaire de 1ère catégorie, et donne lieu à l'établissement d'un **Plan national d'intervention sanitaire d'urgence (PISU)**.

Impact très élevé pour la filière porcine :

- **Sanitaires : forte mortalité**
- **Économique : augmentation du coût des productions et entrave aux échanges commerciaux** (pertes estimées à plus d'un million d'euros par jour au niveau national).

Données de production de la filière porcine en Bretagne

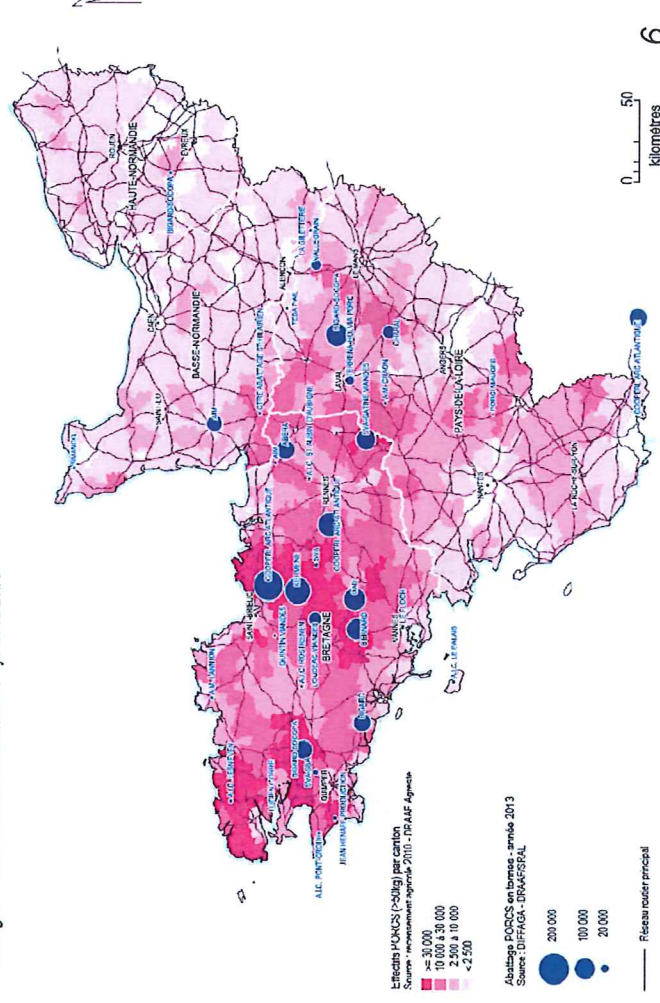
- 5515 exploitations porcines (2016)
- 7,3 millions de porcs dont 3 millions de porcs charcutiers et 530000 truies (2017)
- 13,4 millions de porcs abattus annuellement pour 1.3 millions de tonnes (2017)
- Échanges au sein communauté européenne et export vers Pays Tiers animaux, viandes et produits à base de viande

57 % des porcs français sont bretons.



©Xavier Remongin/Min.agri.fr.

Commission Grand Ouest abattoirs : localisation des abattoirs et effectifs PORCS de plus de 50kg par canton Bretagne - Basse et Haute Normandie - Pays de la Loire



Situation sanitaire PPA au 15 oct 2018

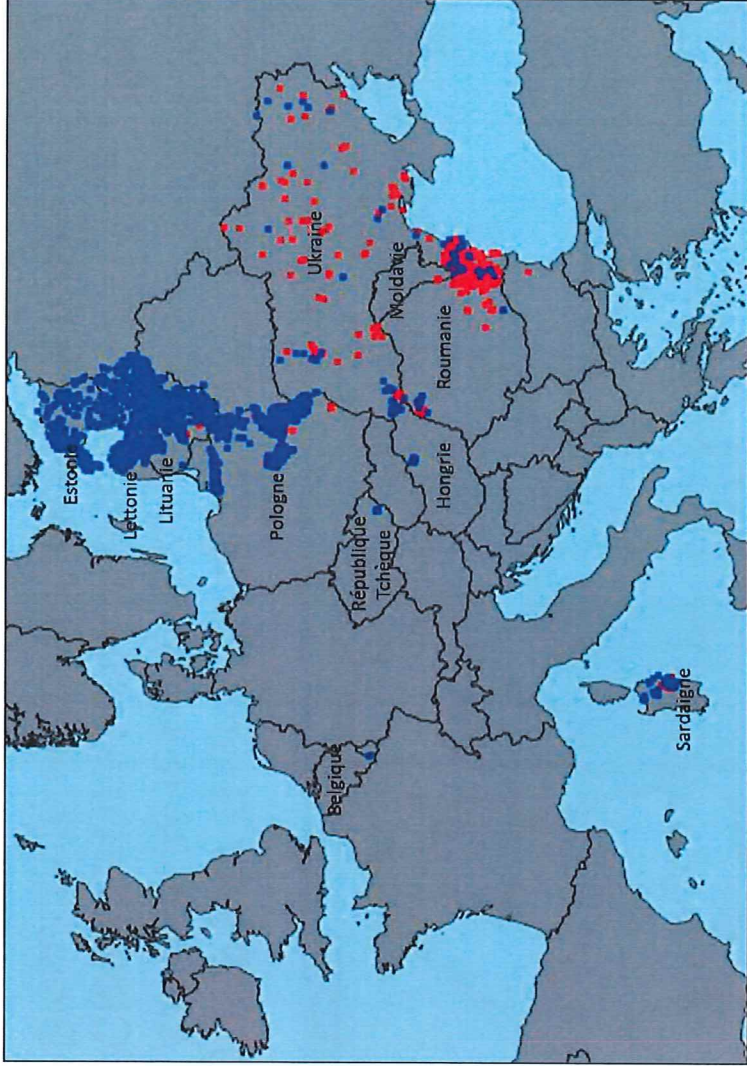


Figure 3: Foyers domestiques (en rouge) et cas sauvages (en bleu) de PPA confirmés en Europe du 01/01/2018 au 20/09/2018 (source ADNS)

**En Belgique : 89 cas PPA
sagliers sauvages déclarés
dans la Z.infectée (63000Ha)**

Progression vers l'Ouest avec plusieurs « sauts » attribués à l'activité humaine

Augmentation du nombre de déclarations en Europe de l'Est depuis début 2018 (variation saisonnière mais progression constante)

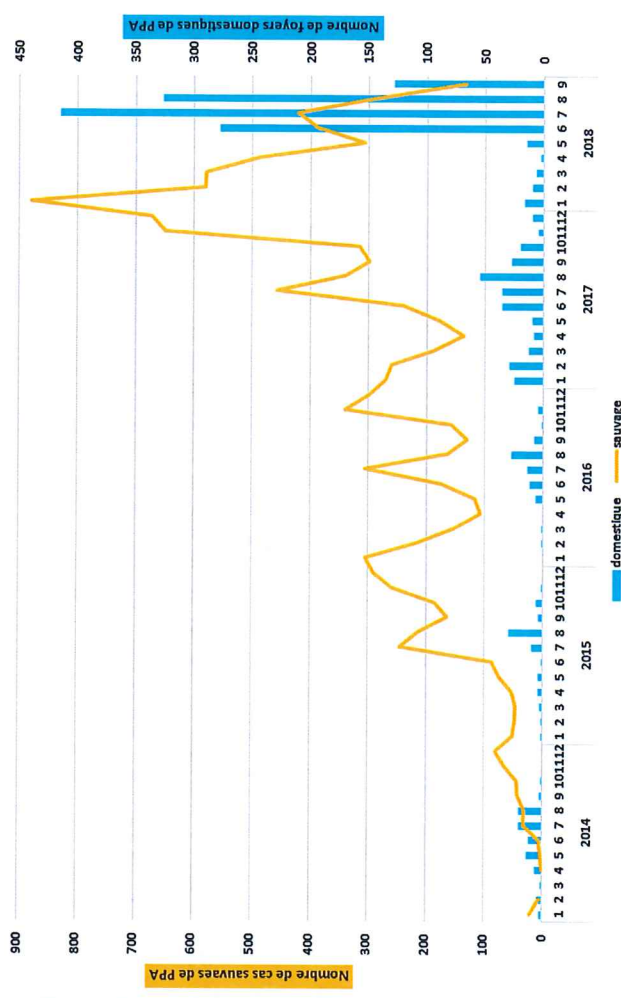
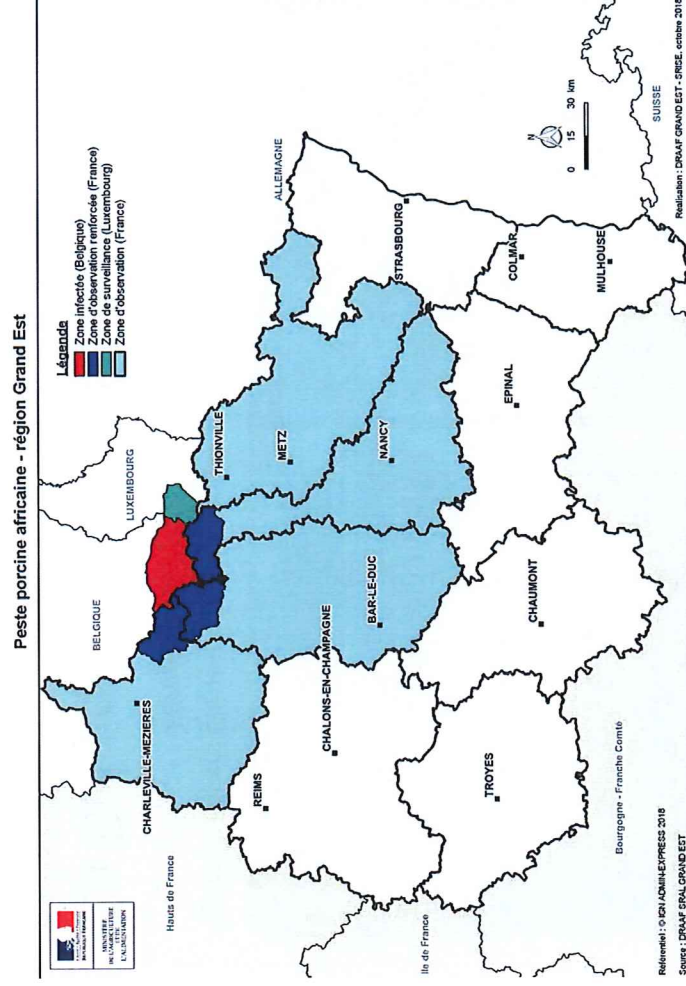


Figure. Nombre de cas de PPA dans la faune sauvage et de foyers domestiques par mois en Europe de l'Est du 01/01/2014 au 18/09/2018 (source ADNS au 18/09/2018, les cas russes ne sont pas inclus)

Mesures renforcées dans 4 départements (54, 55, 57 et 08)



Zone observation renforcée (ZOR) :

Chasse et activités forestière :

- interdiction de chasse et agrainage, de lâchers d'ongulés, des activités professionnelles ou récréatives (promenades, exploitations forestière...)
- surveillance renforcée tout cadavre de sanglier

Élevages de porcs

- CROPSAV Grand Est le 17 oct :
- AM activité forestières/chasse
 - Clôture et mesures associées
 - Biosécurité et surveillance renforcée

- renforcement stricte de la biosécurité de tous les élevages (double clôtures plein air), des audits biosécurité / vétérinaires mandatés, des obligations biosécurité dans transports (N&D, flux directs)

Principes du Plan d'action PPA - National

(<http://agriculture.gouv.fr/plan-d-actions-contre-la-peste-porcine-africaine>)

3 axes : Prévention, Surveillance, Lutte

2 volets : « élevage » et « faune sauvage »

PREVENTION : éviter l'introduction du virus

- Sensibilisation / Biosécurité / renforcement des conditions sanitaires en cas de lâchers et des contrôles introduction

SURVEILLANCE: détecter rapidement toute introduction de virus

- Réseaux et Critères de surveillance : N2018-692 et N2018-713
- Consolider le réseaux des laboratoires : 2 laboratoires agréés PPA/PPC (67, 72) – LNR (22)

LUTTE : Éradiquer rapidement la maladie

- Modalités de gestion d'une suspicion ou d'un foyer en élevage ou dans la faune sauvage
- Modalités d'organisation des acteurs en temps de crise



Plan d'actions contre la peste porcine africaine

Les actions engagées en Bretagne :

Des **actions de communication** avant la détection des cas en Belgique.

Activation d'un GT en urgence le 14/9 : DRAAF, DDecPP, OVVT, OSP Bretagne, OVS, ONCFS regional, FRC.

Suivi de 2 réunions (21 et 28 septembre)

Objectifs :

- échanges sur les actions engagées par les différents intervenants dans le domaine de la communication notamment,
- partage d'informations sur l'évolution de la situation sanitaire, l'avancée des instructions nationales, les données relatives aux élevages de sangliers, parcs et enclos de chasse.
- identification de points de préoccupation devant faire l'objet de précisions et d'actions.